

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le 18/10/22 SLO

ID : 060-216002204-20221010-2022_24-DE

MAIRIE - ESSUILES

Délibération n° 2022-24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 octobre 2022

Date de l'affichage : 03 octobre 2022

En exercice : 14

Présent(s) : 11

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Le dix octobre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier Dassault, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, FLAMAND Isabelle, CHANTRELLE Fabienne, LEPILLET Sonia, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, BREGARD Michel, RICHARD Thierry, JOSSELIN Valéry, MATHYS Mickaël

Absents excusés : CANO Clélia, DORTU Nadine

Absent : WINDERICKX Jean-Luc

Pouvoirs : CANO Clélia donne pouvoir à REZONJA Philippe

Secrétaire de séance : RICHARD Thierry

Objet : Vente parcelle communale à M. CHANTRELLE Sébastien

Vu que la commune d'Essuiles est propriétaire de la parcelle cadastrée ZE 38 d'une superficie de 12 a 18 ca, nommée le Chemin de la fosse aux Renards,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que M. et Mme CHANTRELLE Sébastien sont propriétaires de la parcelle desservie par ce chemin

Considérant que M. CHANTRELLE Sébastien est intéressé pour l'achat de la parcelle ZE 38,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sans Mme Fabienne Chantrelle qui n'a pas pris part au vote,

Accepte la vente de la parcelle communale ZE 38 à M. et Mme CHANTRELLE Sébastien dont tous les frais associés seront à leur charge ;

Décide de leur vendre cette parcelle au prix de **8 500€**,

Donne pouvoir à M. le Maire pour mener toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

